

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

ARRÊTÉ du 02 FEV. 2026

portant désignation des membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion) au titre de l'année 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires et notamment l'article 6 ;
- Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1^{er} du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 3 décembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours nationaux externes à affectation locale et de concours nationaux internes à affectation locale pour le recrutement des greffiers des services judiciaires (épreuves écrites en mars et avril 2026),

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion) au titre de l'année 2026 :

- **Monsieur Guillaume DUPONT**, président du jury, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Mamoudzou,
- **Madame Sylvia BRAYÉ**, adjointe au coordonnateur territorial dans l'océan indien du secrétariat général du ministère de la Justice,
- **Monsieur Jean-Sébastien DORMEUIL**, responsable chargé de la gestion budgétaire et des marchés publics auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion,
- **Madame Nadine QUINET**, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Pierre de la Réunion.

Article 2

Madame **Nadine QUINET** est désignée pour remplacer le président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 FEV. 2026**

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires

Jean SEITHER

